



## Partage cdi + gérance entreprise individuelle

Par **Jamy69**, le **24/06/2010** à **08:48**

Bonjour,

Actuellement auto-entrepreneur et en intérim dans une société, je pense à créer une EI d'ici peu. En parallèle, la société qui m'emploie actuellement me propose un CDI sur 1/5eme de temps.

Pourrai je donc cumuler mon activité salariée au 1/5e et m'occuper de mon EI le reste du temps ? Est ce que cela est légal ?

Cordialement,

Par **fabienne034**, le **24/06/2010** à **16:08**

BONJOUR.

C'est légal si le contrat de travail ne l'interdit pas

pour tout savoir sur le statut d'autoentrepreneur

<http://www.fbls.net/autoentrepreneur.htm>

pour tout savoir sur l'entreprise individuelle:

<http://www.fbls.net/commerceindividuel.htm>